

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2023

BAISSER LE PRIX DES BILLETS DES TRAINS EXPRESS RÉGIONAUX PAR UNE
FISCALITÉ ALLÉGÉE - (N° 1798)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

TITRE

Au titre de la proposition de loi, après le mot :

« régionaux »,

insérer les mots :

« et des autres transports en commun ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données évoquées dans l'exposé des motifs montrent l'impact des transports en termes de pollution. Au regard de l'urgence à agir en faveur du climat, nous proposons une extension du dispositif de fiscalité allégée aux autres transports en commun, moins polluants et qui constituent un atout face au défi écologique.

En cohérence, cet amendement complète le titre de la proposition de loi.